

« L'auxiliaire » : une approche empirique du rôle de l'anthropologue dans des projets de coopération au développement

Marilou Mathieu



Éditeur
LIT Verlag

Édition électronique

URL : <http://apad.revues.org/4119>
ISSN : 1950-6929

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2012

Référence électronique

Marilou Mathieu, « « L'auxiliaire » : une approche empirique du rôle de l'anthropologue dans des projets de coopération au développement », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 34-36 | 2012, mis en ligne le 19 juillet 2013, consulté le 14 décembre 2016. URL : <http://apad.revues.org/4119>

Ce document a été généré automatiquement le 14 décembre 2016.

« L'auxiliaire » : une approche empirique du rôle de l'anthropologue dans des projets de coopération au développement

Marilou Mathieu

Problématique de l'engagement

1 Un petit nombre d'anthropologues intervient dans ce champ du développement contrairement à ce que laisse penser la littérature sur l'anthropologie. Le débat déontologique oppose les défenseurs de la 'tour d'ivoire' à ceux qui 'se salissent les mains', rarement les anthropologues qui réfléchissent sur l'intervention à ceux qui l'exprime.

2 Malgré les efforts pour établir le dialogue entre le monde de la recherche et celui de l'action, le point de vue des anthropologues d'intervention n'est que faiblement pris en compte par les chercheurs qui pourraient les traduire sur le plan conceptuel. Une des difficultés du passage de la théorie à la pratique se fonde sur l'isolement de ces intermédiaires, et d'une certaine manière, leur exclusion du monde scientifique. Ils sont immergés dans l'action, à la différence des chercheurs dont l'objectif est la publication, la valorisation de leurs travaux, leur itinéraire de carrière et dont le rapport au terrain et aux problématiques, la production n'ont que partiellement à voir avec ce qui préoccupe les développeurs. Le monde du développement est un des rares objets de l'anthropologie qui ne semble pas nécessiter le recours à l'observation participante. Il en ressort des argumentations, certes enrichissantes, mais qui ne peuvent ni bousculer ni mettre significativement en question le dispositif de développement dont ils parlent. Derrière les démarches et les abstractions délibérées qui caractérisent les écrits, transparait le souci de *ne*

pas réveiller le chat qui dort. Pourtant si les anthropologues extérieurs au dispositif ne soulèvent pas les problèmes, ceux qui sont ses employés le peuvent encore moins.

³ Les commanditaires et les intervenants constituent une boîte noire en anthropologie du développement. Abélès a ouvert un chantier et souligné le risque du raisonnement *top-down* qui fait perdre de vue les processus de construction des institutions (1995 : 74). Rendre visibles les contenus des boîtes noires est un défi revendiqué par les anthropologues du développement. Pourtant, ils ne se penchent empiriquement que sur les acteurs d'en bas. Les institutions du développement sont étudiées exclusivement en termes de politiques, définitions, notions, normes, discours et de manière systémique. Des études principalement anglophones se penchent sur les relations des organisations internationales aux approches, instruments et méthodes dans des analyses anthropologiques de projets (Mosse, Farington et Rew, 1998 et 2001). Mais les études empiriques des acteurs institutionnels restent rares (Mathieu, 2002, 2007)¹. Régulièrement, la nécessité de faire l'étude empirique des institutions du développement apparaît dans le discours des anthropologues du développement, sans que cela ne soit suivi d'effet. Copans affirmait en 1974 que c'est indispensable, mais que cela correspondrait à « scier la branche sur laquelle les anthropologues sont assis » (Copans, 1974 :16). Il est pourtant impossible de rendre compte de données qui remettent en cause l'ordonnancement d'un projet ou du système sans avoir étudié les institutions commanditaires et les opérateurs qui le composent. Et rendre visible ce qui est maintenu dans l'opacité et fonctionne sur des contradictions permanentes entre discours et action, constitue une bombe dont la déflagration pourrait toucher tous ferait exploser.

⁴ « La communication et la coopération entre chercheurs en sciences sociales et développeurs ne vont pas de soi. Elles ne se mettent pas en place spontanément (..) et ne réussissent pas à tous les coups » (Lavigne Delville, 2007). Des obstacles proviennent notamment de la démarche anthropologique elle-même. Malgré la volonté affirmée d'implication, les approches des chercheurs les plus engagés ne se départissent pas du souci de maintenir une extériorité, basée sur l'autonomie et la neutralité déjà évoquée, auxquelles s'ajoute une aversion de l'anthropologie appliquée (Albert, 1995). Cela rend improbable l'engagement et légitime les réticences à faire la moindre recommandation à leurs clients développeurs comme le proscrit Tidjani Alou (2008). Cette attitude creuse le fossé que les mêmes anthropologues prétendent vouloir combler.

⁵ D'ailleurs, les bailleurs de fonds, ONGs et bureaux d'études n'interpellent pas des anthropologues mais des spécialistes en sciences sociales pour comprendre et surmonter les contraintes dans les projets. Et, même lorsque c'est le cas, ces anthropologues présentent rarement leurs expériences dans des publications scientifiques. Ce n'est pas faute d'analyses critiques et constructives du système dans lequel ils interviennent. Mais à la différence des chercheurs, ils ne peuvent s'exprimer qu'à condition de ne pas remettre en question ce qui conditionne les financements, et de ne pas générer de doute sur la capacité du commanditaire ou des opérateurs. Ecrire sur les aspects négatifs, même si c'est pour faire évoluer positivement le dispositif, comporte des risques que nous tenterons d'explicitier. Et contrairement à l'intention revendiquée par l'anthropologue du développement de

contribuer à la refonte du système, il n'y réussit pas tant qu'il reste étranger au dispositif. Le manque d'étude de ces contraintes dans l'exercice de l'anthropologie révèle le gouffre qui sépare l'intention des chercheurs, à l'abri de leur institution, e terrain.

⁶ Pour être reconnu comme expert en sciences sociales et accessoirement faire l'anthropologue (Lavigne Delville, 2007) dans des projets de développement, il faut conquérir une légitimité dont la clé est la reconnaissance de la compétence par et du point de vue des commanditaires et payeurs. Cela passe par la construction d'une réputation : celle de respecter la commande explicite, en même temps que de répondre à la demande implicite – parfois aussi inconsciente – du client et que l'anthropologue devra décoder. Les marges d'indépendance résident donc dans l'exercice acrobatique de la réflexivité et de l'itération et dans la gestion du risque que comporte toute révélation, même si elle paraît a priori scientifiquement pertinente. Les liens d'appartenance à des réseaux professionnels, à l'institution qui l'emploie, son identification obligatoire ou volontaire aux intérêts de ses clients dont il ne peut se départir, constituent les conditions de production de marges dans l'exercice de sa profession. Simultanément, celles-ci déterminent des contraintes qui limitent ses possibilités de choix entre les intérêts d'un camp ou d'un autre, celui qu'il veut ou peut privilégier.

⁷ L'anthropologue, consultant chargé d'étude ou chef de projet, est à la solde des organismes qui l'emploient. La capacité d'analyser et de rendre compte scientifiquement des situations observées ne fait pas partie de son mandat. Il met son savoir anthropologique et les méthodologies de recherche au service de l'action, en respectant au mieux l'éthique. Ses employeurs comptent sur sa réussite ² d'expert qu'on attribue à son ancienneté, et pas à son raisonnement anthropologique. Son pouvoir de réflexion et de proposition n'a d'avenir qu'à condition de se maintenir dans le système, donc en respectant ses règles du jeu. C'est ce monde qui le fait vivre, condition *sine qua non* de son engagement durable dans le développement. Cet aspect constitue un point essentiel de la réflexion sur l'avenir de l'anthropologie impliquée ou engagée dans le développement, question curieusement absente des débats sur l'évolution de la discipline dans un contexte de privatisation de la recherche. Pour envisager comment l'anthropologie pourrait s'engager dans le développement, il faut d'abord s'interroger sur la place actuelle des sciences sociales dans les projets de développement, ce qu'en attendent les décideurs et les praticiens, ce qui a conduit à cet état de choses et les conséquences sur les perspectives à envisager. L'analyse du dispositif dans lequel l'anthropologue de terrain doit s'investir, révèle les contraintes qui caractérisent le fonctionnement des projets, les représentations qui conduisent le comportement des acteurs, les facteurs qui conditionnent leurs enjeux respectifs et leurs stratégies. Elle se fonde sur une approche empirique du monde du développement vu de l'intérieur par un anthropologue embarqué et des positions adoptées par les acteurs du développement, étayée par les points de vue des chercheurs impliqués épisodiquement dans le développement.

⁸ Certains aspects conditionnent plus que d'autres les perspectives de l'engagement de l'anthropologie et les contraintes prévisibles. La notion d'utilité³ régit le monde du développement. Face aux sciences dures considérées comme indispensables, productives et autonomes, l'anthropologie est une discipline

marginale. Aux certitudes des ingénieurs s'oppose l'impertinence des anthropologues, leur obstination à rendre complexe ce que chacun considère comme un savoir ordinaire, à dévoiler ce que certains souhaitent garder caché. Le rapport à la dépendance ou l'indépendance conditionne la forme que peut prendre l'engagement. Les conditions de travail des anthropologues varient selon qu'ils dépendent, pour produire et survivre, du dispositif de développement auquel ils appartiennent ou d'une institution scientifique. Les latitudes en matière de liberté d'expression et de niveaux de risques immédiats et durables en sont des effets directs. Ainsi, le pouvoir du commanditaire est encore plus puissant que ne le prétend Olivier de Sardan dans son analyse de l'hégémonie de la consultance et de la quantification (2009). Un autre aspect important est la logique d'appartenance, le rattachement de l'anthropologue de terrain à l'organisme, au bailleur, au projet devant être visibles de l'extérieur. Il doit s'identifier simultanément à des acteurs en positions antagonistes (commanditaire, organisme d'appartenance ou réseau professionnel, administration partenaire dans le pays et groupe bénéficiaire). Ces positions sont parfois inconciliables.

⁹ Ces aspects indissociables les uns des autres ne prennent sens qu'analysés dans leur interdépendance et des points de vue souvent contradictoires du développeur – praticien et commanditaire –, de celui que nous appellerons désormais l'anthropologue d'intervention (Mosse et al. 2001 : 163) et du chercheur. A condition de considérer ces déterminants, des formes réalistes d'engagement de l'anthropologie dans le développement deviennent envisageables, en même temps que les chercheurs.

L'auxiliaire ou la place de l'anthropologue dans les projets de développement

¹⁰ Un siècle et demi de débats a opposé nombre d'anthropologues sur les notions d'implication et d'engagement et de leurs incidences. Nous en retiendrons une abondante littérature sur des questions d'éthique, de déontologie, d'idéologie, de politique voire de méthodologie, mais peu de contributions à l'application de l'anthropologie dans les projets de développement. La persistance du complexe développeur oppose le stigmate de l'instrumentalisation et de la connivence au prestige de l'érudition désintéressée (Albert 1995 : 96) et contribue au maintien de distances (Weber, Dozon, Chauveau). A la différence de ce qui s'est passé aux USA, le mouvement d'anthropologie du développement en Europe a fait des situations de développement des objets de connaissance anthropologique fondamentale (Baré 1987 ; Dozon et Olivier de Sardan 1991).

¹¹ La réflexion sur les moyens du rapprochement des chercheurs et des praticiens, et des conditions de l'emploi des produits scientifiques par les opérateurs, peut être considérée comme une forme d'implication, à la marge, de l'anthropologie dans le développement. L'anthropologisation de l'expertise, avec le rôle d'in and out sider (Le Meur et Lavigne Delville 2009 : 91) est une forme d'engagement proche de la notion d'anthropological advocacy, du rapatriement du savoir-faire anthropologique dans l'action. Dans un cas comme dans l'autre, l'accumulation de contraintes débouche sur des résultats que les chercheurs eux-mêmes impliqués

trouvent peu probants. D'où les réflexions sur de nouveaux acteurs et compétences clés à identifier et à former : l'anthropologue d'intervention (Mosse et al. 2001 : 163), le chaînon manquant entre recherche et action (Sol Tax et plus tard Olivier de Sardan 2004) et le marginal sécant (Lavigne Delville 2007)⁴. Malgré ces efforts, la plupart continue à prôner une indispensable extériorité comme garantie de neutralité axiologique – Fassin (2007 : 2) parle de neutralisation. Celle-ci a pourtant été reconnue illusoire (Fassin, Singleton), les anthropologues n'étant pas plus à l'abri des conflits de rationalités que les autres acteurs sociaux, et « la tour d'ivoire

¹² Pendant la décennie '80, dans un monde d'économistes, d'ingénieurs et de médecins, les difficultés persistantes des projets ont entraîné une demande de prestations en sciences sociales pour anticiper sur les tensions, les arbitrer et si possible les circonscire. Mais les anthropologues européens⁵, préoccupés de voir leur discipline instrumentalisée, sont restés enfermés dans une démarche critique du monde de l'aide au développement. Les institutions de l'aide et les acteurs de terrain ont donc cherché des solutions dans le registre des instruments⁶ de mise en œuvre de leurs bonnes intentions. Faute d'interlocuteur avec qui mener un débat épistémologique, l'équipe de M. Cernea (1985)⁷ a produit des instruments visant à apporter des réponses aux opérateurs. Bon nombre d'intervenants ont été formés à ces outils apparemment faciles d'emploi et supposés vulgarisables. Faute d'anthropologues, les acteurs impliqués dans les missions socialisantes se sont vus attribuer le titre de socio-économiste, simplement parce qu'ils étaient prêts à mettre la main à la pâte. Dès lors, une confusion entre sociologie et animation s'est installée. Aujourd'hui, l'amalgame entre anthropologie appliquée et ingénierie sociale⁸ risque d'emporter durablement les perspectives d'implication des anthropologues dans le développement. Plus grave, les résultats atteints par ces bricoleurs (Mathieu, 2002 : 83 et 301) sont désormais considérés comme ce qui peut être attendu d'un sociologue. Cela pèse lourd aux yeux des décideurs et des praticiens sur la légitimité des sciences sociales dans les projets de développement. onter.

¹³ La place et la position de l'anthropologue dans les projets se posent dans d'autres termes que les travaux anthropologiques le laissent supposer. Bierschenk affirme (2008 : 16) que « la bataille de la reconnaissance par les praticiens du développement du bien-fondé de l'anthropologie a largement été remportée ». En réalité, les praticiens et les institutions du développement continuent à minimiser voire à ignorer le rôle que pourrait jouer l'anthropologie. La nécessité de mieux connaître les dynamiques sociales s'est imposée du fait des échecs récurrents des approches technico-financières et des déceptions du recours aux chercheurs en sciences sociales, pas des analyses anthropologiques. Attribuer le point de vue positif de quelques partenaires à tous ceux qu'il faut convaincre, condamne à une cécité qui empêche d'identifier les véritables contraintes à l'engagement de l'anthropologie.

¹⁴ En réalité, dans les projets de développement, il n'existe pas de poste d'anthropologue. Par ailleurs, s'il faut des diplômes et de l'expérience pour être recruté comme ingénieur, médecin, juriste, ... ce n'est pas nécessaire pour remplir des fonctions de sociologue. Moyennant quelques jours de formation, n'importe qui peut faire le sociologue ou l'anthropologue. Ainsi, nombreux sont ceux qui font

carrière sans éprouver le besoin de se doter des savoirs correspondants. Les liens d'appartenance à des réseaux et de l'image portée auprès des décideurs peuvent suffire. Et leur consolidation permet de se voir progressivement confier des missions de responsabilité. Mais c'est alors que se multiplient les opportunités d'influencer les positions des bailleurs ou des administrations, et d'adopter une démarche anthropologique, défricher et faire valoir l'importance de problématiques périphériques importantes. Ce n'est que lorsque toutes ces conditions sont réunies, que l'anthropologue peut investir les interstices découverts en pratiquant ce monde et ses acteurs, et uniquement s'il respecte les latitudes qui lui sont données. Là encore, ce n'est pas en tant qu'anthropologue qu'il acquiert des libertés dans la manière de faire ce qu'on attend de lui. C'est du fait de sa connaissance du milieu, des problématiques et des terrains, et à condition que les acteurs institutionnels nationaux et internationaux trouvent une valorisation dans ses propositions et les logiques qu'il met en œuvre. La question de l'utilité que les développeurs attribuent aux données anthropologiques et de la ux termes.

¹⁵ Lévi-Strauss en 1958 refusait de voir l'anthropologue devenir un auxiliaire de l'ordre social. Mais l'engagement pour ou dans le développement en fait un auxiliaire non pas de l'ordre social mais des institutions et des praticiens de développement, qui eux, font l'ordre social. Les acteurs du système définissent, de leur point de vue, la place de l'anthropologue dans le dispositif. De brillants anthropologues (Mead, Bateson, Benedict) ont été auxiliaires de l'administration et des politiques d'Etat en pratiquant une anthropologie appliquée au développement ou à un projet politique. Ils ont été perçus comme des traducteurs (on parle aujourd'hui d'intermédiaires) dont les productions seraient utilisées, si elles étaient jugées utilisables par leur commanditaire. Leur savoir a été sans conteste instrumentalisé et n'a constitué qu'une pièce d'un puzzle commandé par des intérêts supérieurs, auxquels ils avaient ou non choisi de contribuer. Ils sont intervenus sans aucune maîtrise ni contrôle des enjeux. Mais, tout en s'affirmant critiques, ils ont considéré juste de travailler de l'intérieur des dispositifs pour contribuer si possible à leur amélioration, et faire œuvre utile. Les débats autour des anthropologues embarqués (Bonhomme, 2007 ; Sahlins, 2007) auprès des soldats américains au Moyen Orient, illustrent les perpétuelles tensions entre éthique et intérêts corporatistes, indépendance scientifique et neutralité axiologique, adhésion idéologique au modèle d'appartenance, considérations morales et engagement, recours à l'anthropologie pour légitimer des politiques cupation militaire ⁹.

¹⁶ Dans les programmes de développement, la discipline qui porte les objectifs conduit la démarche (hard s'il s'agit de réalisation d'ouvrages, soft s'il s'agit d'informer, d'éduquer, ..). Le questionnement et la démarche anthropologique sont au mieux interpellés en complément et à la marge, l'anthropologie faisant des apports aux autres disciplines par l'élucidation des aspects subjectifs, de sa contribution à l'amélioration de la compréhension d'aspects essentiels. Dans l'interdisciplinarité, il apparaît plus qu'ailleurs que l'anthropologie s'est fait une spécialité de s'intéresser aux champs de contraintes non résolues, et à tout ce qui est sous-estimé ou négligé par les autres disciplines (Lavigne Delville et Le Meur, 2009 : 75). Ce qui n'est jamais exprimé mais doit être admis, c'est que, dans une

démarche pluridisciplinaire, l'anthropologue joue un rôle indispensable (surtout à ses yeux), mais clairement de complément des autres disciplines. Le rôle et la marge d'indépendance de l'anthropologue se réduisent en même temps qu'obligation lui est faite de collaborer à un produit collectif dominé par une autre discipline. L'objectif n'est plus sa recherche mais une contribution à l'œuvre collective, avec toutes les concessions que cela implique.

17 Dans cette posture, même s'il n'est qu'auxiliaire d'autres disciplines, rien ne prouve que les intervenants clé considèrent sa prestation utile. S'il reste extérieur, l'absence d'implication en fait un consultant dont les arguments ne sont pas forcément pris en compte dans la définition des politiques, l'élaboration puis la mise en oeuvre des projets. Sa prestation peut même servir à légitimer il.

Faire l'anthropologue dans un projet de coopération ou le caillou dans la chaussure

18 L'anthropologue a tendance à chercher des réponses à des questions qui ne lui sont pas posées. Pour éliminer tous risque de mauvaise interprétation, il va contextualiser son objet, enrichir son cadre d'analyse, approfondir la connaissance des situations, des acteurs impliqués. Pour obtenir l'aval de son interlocuteur sur les données et l'interprétation qu'il en fait, il est contraint de présenter les éléments déterminants qui les légitiment. Mais en procédant de cette manière, il répond au-delà des questions souhaitées par son client, mais pas aux enjeux implicites à la demande, du point de vue de l'individu et de son institution. Conséquence, même lorsque l'anthropologue prend toutes les précautions pour s'adresser à son interlocuteur dans un langage indirect et qu'il révèle des choses dures à entendre sans agressivité, il se retrouve accusé d'arrogance intellectuelle. C'est dans son effort pour communiquer que l'anthropologue provoque l'ire de son interlocuteur. Sa lecture scientifique des enjeux tient rarement compte de ceux de son interlocuteur. Il les ignore parce qu'il ne les a pas étudiés, parce que son attention étant centrée sur l'objet de la recherche et de la commande, il ne s'interroge pas sur l'acteur qui l'a passée. En ne se penchant pas sur les institutions impliquées comme sur les autres acteurs, il ne peut pas jouer efficacement le rôle de traducteur, au bénéfice de toutes les parties. Ce faisant, il choisit obligatoirement entre une adhésion aux préceptes du client ou leur remise en question, car il ne s'appuiera pas sur les mêmes données, n'en tirera pas les mêmes enseignements et n'aboutira pas au même produit. Arbitrer parmi les informations ce qui soutient et valorise les enjeux des commanditaires, est une condition *sine qua non* d'appropriation par les décideurs du savoir utile qui les arrange et qu'ils peuvent accepter d'entendre. Encore faut-il savoir si ce qui arrange ceux qui sont aux commandes du système, va dans le sens d'une amélioration de la situation (de son point de vue), et s'il va les soutenir aveuglément ou selon ses priorités (idéologiques, personnelles, professionnelles).

19 Si les moyens d'affirmer l'anthropologie n'atteignent pas encore leur objectif, c'est parce que son utilité reste à prouver aux praticiens. L'anthropologie est et reste la seule discipline qui continue à s'opposer avec toutes les autres en tenant un

discours sur la volonté de dialogue, de collaboration et de contribution. C'est aussi la discipline qui affirme ne pas viser la reproduction de modèles occidentaux dans les pays du sud¹⁰. Or, on ne trouve pas de modèle anthropologique du sud soutenu par les anthropologues, et la duplication des modèles de modernité déjà connus offre aux intervenants un moyen d'intervention rapide et un seuil élevé de certitude.

20 La quantité facile à évaluer reflète ce dont le développeur peut se prévaloir. Par contre, les instruments élaborés pour évaluer la qualité ne permettent pas de rendre compte de manière rapide de l'importance des résultats atteints, si ce n'est très longtemps après les interventions, donc à des gens qui ne s'y intéressent plus. Le danger toujours menaçant pour le commanditaire de recourir à un anthropologue est de le voir compliquer les choses et entraîner l'accroissement et l'incertitude.

21 Une approche du point de vue de l'acteur doit considérer les années de négociations internationales que les partenaires techniques et financiers (PTF) et administrations bénéficiaires, ont conduites pour déboucher sur les bases contractuelles d'une œuvre commune, des engagements entre gouvernements. Ils ne peuvent donc pas accepter de remise en question sauf cas de force majeure. La contribution qu'ils attendent de l'expert en sciences sociales ne peut donc qu'être lles.

Le jeu du chat et de la souris

22 En tant que consultant, ce qui est attendu de l'anthropologue (le sociologue, ...) porte principalement sur la production d'un savoir devant aider à la prise de décision, soit en amont de la formulation, soit à différentes étapes du déroulement du projet. L'utilité de la démarche de consultation assez tôt dans la formulation en amont du projet paraît être de dévoilement, d'explicitation des situations et des problématiques sur lequel le projet est supposé agir. Mais ces fonctions propres à l'anthropologie sont naturellement productrices de tensions. Elles constituent une exigence du point de vue de l'anthropologue, pas pour ses commanditaires. Si l'anthropologue réussit à se faire entendre, il lui faut perpétuellement faire la preuve de l'utilité et de la légitimité de faire des révélations. Il faut pour cela, que soit admise par les clients la nécessité de rendre compte de ce qui n'est pas immédiatement perceptible sans le recours à l'anthropologue et qui est susceptible d'agir fortement sur l'objet, ses enjeux, sa formulation, la stratégie à adopter, l'organisation de son déroulement. Or, sur un mandat de courte durée, le savoir qu'il produit peut être ou non exploité ensuite, intégré à la démarche d'élaboration ou de modification du projet. Sortant du projet dès la fin de sa mission, il n'a aucun partient pas.

23 S'il est membre de l'équipe chargée de la réalisation du projet, on attend de lui la mise en application de démarches et d'instruments, de moyens d'anticipation des problèmes, de facilitation du déroulement harmonieux des activités, de suivi de l'action et de résolution des contraintes au fur et à mesure qu'elles surgissent. Si avec le temps et une connaissance reconnue du milieu, du secteur, des acteurs, de leur histoire, il a acquis une certaine légitimité, il se verra confier la production de tous ces instruments. La pire des situations pour l'intervenant, est de devoir

employer des instruments élaborés par un prédécesseur, qui, sachant qu'il n'aurait pas à les mettre en œuvre, ne s'est pas soucié de les rendre applicables ou de ménager des espaces d'interprétation.

24 Plus la consultation survient tardivement dans la démarche de réflexion, de définition et d'organisation des décideurs, moins grandes ou légitimes sont les possibilités de prendre en considération les particularismes, les dynamiques et les stratégies des acteurs en présence. Plus la consultation survient tôt dans la démarche d'élaboration, plus l'anthropologue peut influencer les décisions en mettant en évidence l'utilité ou l'intérêt que représente la prise en compte de spécificités sociales et organisationnelles. Mais cela ne sera possible que si elles n'entraînent pas une révision de l'engagement international. Dans tous les cas, l'intervention se fait dans des conditions surdéterminées par les orientations politiques, les enjeux géostratégiques des accords de coopération, les instruments de cadrage et de contrôle de projet, les moyens et les procédures de décaissement, les limites en temps et les écarts entre les calendriers, le fonctionnement institutionnel des agences de développement, le budget et ses règles de mise en œuvre de torture.

L'illusion de l'indépendance de l'anthropologue et la gestion du risque

- 25 Le débat sur l'éthique et la morale qui met l'anthropologie au service de la vérité (Boas) n'a de sens que pour l'anthropologue qui a les moyens de rester dans sa tour d'ivoire. Mais cet Eldorado aura très bientôt disparu. Déjà, lorsque le chercheur répond à un appel d'offre, sa liberté relève de sa capacité à la réinterpréter en adoptant des biais méthodologiques pour échapper aux strictes limites qui lui sont imposées. Mais il lui faut de toutes façons respecter le cadre temps, budget, moyens fixés par le contrat, donner satisfaction au client, capter sa confiance pour garder de bonnes relations pour l'avenir. Ces conditions nous éloignent déjà significativement de celles de la recherche classique. La position du client domine, et celle du chercheur doit se déployer dans les marges et les interstices qu'il sera capable de générer comme c'est le cas pour l'anthropologue d'intervention. Nous l'avons vu, des situations encore exceptionnelles dans les projets de développement offrent à l'anthropologue l'opportunité de jouer un rôle d'intermédiation à la charnière des deux mondes auxquels il appartient en tant que scientifique et intervenant. Il peut alors rendre compte de certains des mécanismes auxquels il participe et en tirer des enseignements sur la pratique de l'anthropologie notamment d'expertise anthropologique (Le Meur). Si l'anthropologue d'intervention dispose d'autonomie intersticielle, pour en user, il lui faut gérer les risques interprétatifs découlant de son appartenance au milieu (projet, organisme intervenant) et qui influe sur l'objet qu'il étudie, comme dans le cas de l'anthropologue chez soi (Ouattara, 2004), en gérant les risques qui pourraient l'expulser des projets. Les pratiques de restitution employées par quelques anthropologues d'études confiées par des institutions de développement prétendent faire évoluer les situations et agir sur le système. Les discours des membres du LASDEL sur leurs expériences montrent que ces tentatives se font le plus souvent masqué, en louvoyant pour rendre inévitable des conclusions et

l'adoption de points de vue, et pour faire passer, sans en avoir l'air, des idées par l'accumulation d'arguments concomitants. Mais, aux dires de ceux qui les pratiquent, ces tentatives n'atteignent pas ou marginalement leur objectif. Le problème est que pour faire passer ces informations, il faut qu'elles s'agencent dans les enjeux des développeurs et les valorisent, ce qui n'est peut-être pas suffisamment le cas dans ces restitutions du fait de tout ce qui caractérise le comportement de l'anthropologue.

26 L'anthropologue d'intervention dans un projet n'est pas un individu indépendant. Il travaille pour un bureau d'étude, une association assimilée, parfois une ONG. Ses positions seront considérées comme celles de son institution sur laquelle les effets induits rejailliront. Les latitudes dont il dispose ne sont plus seulement conditionnées par la médiation entre ses intérêts scientifiques et personnels face aux contraintes découlant des différentes attentes des commanditaires. L'anthropologue agit sous le feu de regards croisés, où son positionnement doit prévenir tout risque d'égratigner son commanditaire et son groupe d'appartenance, qui est souvent son véritable employeur sur le long terme. Il doit aussi ménager les autres intervenants impliqués dans la même arène et susceptibles d'employer les produits de son travail. Il doit les valoriser, et si nécessaire, faire appel à son groupe d'appartenance qui ne le soutiendra que s'il joue le jeu. Ce qui est attendu de lui va donc très au-delà de la commande et doit satisfaire un grand nombre de groupes stratégiques sur des plans différents, sous peine de conséquences graves pour lui et ses employeurs, et par effet induit pour l'objet de sa mission.

Les latitudes de l'anthropologue face aux attentes explicites et implicites de ses clients

27 L'anthropologue d'intervention est supposé répondre aux attentes explicites de son client. Mais il lui faut aussi se débrouiller pour apporter des réponses aux attentes implicites faiblement ou non formulées. En situation de projet, un peu d'attention suffit pour pressentir que les attentes implicites du client peuvent être très éloignées des attentes formulées dans les termes de référence de la mission. Elles peuvent aussi être à plusieurs niveaux, souvent contradictoires entre eux, les plus difficiles à déchiffrer pouvant être les plus importants pour les commanditaires. Plus le montant du budget et le nombre d'acteurs sont importants, plus il y a d'attentes et plus grand est le risque de ne pas répondre sans le savoir à la bonne question. Dans un programme de coopération, le client est aussi souvent l'employeur. La commande émane d'une agence de développement et simultanément de l'administration du pays bénéficiaire, et l'autorité de chacune sur le produit attendu varie selon la configuration et le contexte. Derrière les institutions se trouvent des acteurs individuels politiciens, fonctionnaires, experts, bénévoles ..., pris dans un univers de réseaux et de flux financiers et humains dans lesquels ils défendent leurs intérêts respectifs (Copans, 2006 : 43). L'anthropologue ne peut pas ignorer l'existence de ces réalités sans risquer de faire de fausses interprétations, provoquer des attentes et des mécontentements, générer des ournement.

28 Certaines expériences permettent d'identifier les facteurs qui définissent les latitudes dont dispose l'anthropologue et de déterminer les schémas explicatifs des stratégies qu'il peut adopter pour à la fois répondre aux attentes de ses clients, construire sa légitimité et préserver son groupe d'appartenance. A des époques, des niveaux d'engagement, sur des sujets et dans des contextes radicalement différents, ces cas révèlent des constantes dont nous pouvons tirer des enseignements.

29 Au début de ma carrière de consultante, je me suis vu confier par une agence de coopération, la réalisation d'une étude en vue de la création d'une institution sous-régionale en faveur des femmes francophones des pays ACP-UE. La commande exprimait des enjeux officiels, mais d'autres importants restaient à déchiffrer : les nombreuses opportunités générées pour les partenaires en présence (des postes de premier plan pour des fonctionnaires nationaux et internationaux, des budgets d'activités, d'investissements, de rencontres internationales, ...) ; la possibilité pour le bailleur de se positionner comme chef de file de cette politique. Des enjeux individuels d'acteurs éminents étaient perceptibles, avec un poids et des incidences variables selon la personne, sa position dans le dispositif et le retour sur investissement que cela allait représenter pour les instances décisionnelles. Pour répondre aux attentes explicites et implicites, j'avais posé deux hypothèses : il existait un potentiel associatif au Mali susceptible de gérer la future structure ; les expériences conduites par ou avec l'aide du commanditaire constituaient la principale source d'inspiration du projet. Or, il est vite apparu qu'il n'existait aucun potentiel associatif susceptible d'assumer de telles responsabilités, et que le bailleur de fonds n'avait à peu près jamais rien investi en direction de ce public - n'existaient pas.

30 Le premier défi a donc consisté à faire une analyse approfondie de l'existant en considérant, sans en rendre compte, tout ce qui pouvait démontrer l'absence du commanditaire dans les domaines considérés. Le deuxième était de trouver le moyen de démontrer, que l'intérêt de toutes les parties était de ne pas confier l'animation de la future structure à une association existante, malgré l'éminence de ses responsables, et de créer une institution ad hoc. Le caractère notoirement politique de la mission qui m'était confiée (justifier le leadership à la Conférence Internationale de Pékin) agissait sur l'esprit, la prétention et les conséquences envisageables du contrat.

31 Bien qu'extrême, cette situation assez classique est observable à diverses échelles dans les programmes de coopération (Mathieu, 2007). Remarquons cependant, la liberté apparente donnée à un consultant junior pour formater un projet si important. En me donnant l'illusion d'une grande indépendance, elle m'a permis de surmonter l'essentiel des contraintes qui m'étaient posées en donnant la parole aux vieux routiers du bureau de coopération. Avec mes notions de base en enquête anthropologique j'ai pu conduire des entretiens prenant en compte les réactions des acteurs, leur niveau et les déclencheurs de leur satisfaction, tester et trier ce qu'il fallait ou non restituer. J'ai ainsi construit jour après jour les registres d'interprétation des données d'un milieu qui m'était étranger et déterminé les enjeux que ces acteurs étaient eux-mêmes susceptibles de développer et j'ai appliqué cette analyse aux acteurs bénéficiaires directs, indirects, apparents ou implicites du projet (Mathieu, 2002 : 332-336). Cette démarche comportait le risque

d'être instrumentalisée ou encliquée par certains de mes interlocuteurs avec la perte de la neutralité nécessaire. L'immersion à partir de la périphérie avec un souci d'intégrer le système, nécessitait une grande vigilance pour garder une distance critique dans la recherche puis l'analyse des données. Cet exercice difficile pour une débutante, l'aurait été, de toutes façons, pour tout anthropologue giques de composition.

32 Bien plus tard, j'ai eu à repenser et à mettre en application la méthodologie sociale d'un vaste projet d'hydraulique. A une époque où les investissements hydrauliques en milieu rural tombaient en ruine peu après la fin des projets, dans les localités ayant bénéficié du programme repensé, les ouvrages étaient toujours en état de marche et assez bien gérés plusieurs années après leur mise en service. L'élaboration d'un programme national fondé sur cette méthodologie m'a donc été confiée. Les attentes explicites de l'administration et du bailleur de fonds étaient claires : Dresser le portrait du nouveau cadre réglementaire, législatif et des relations entre acteurs institutionnels que cela engendrait ; apprécier et anticiper sur les effets de l'exercice des nouvelles compétences par les communes rurales toutes récemment créées ; et orienter les propositions méthodologiques en conséquence. Ces orientations devaient bien entendu conduire les décisions en termes d'investissements et de mesures d'accompagnement. Il a fallu déchiffrer les attentes implicites sous entendues par la commande afin de tenter d'y répondre. La plus évidente et partagée était : la valorisation de l'effort de mise en œuvre de la décentralisation par l'administration comme défi relevé par l'Etat. Mais aussi et moins évidentes : la légitimation durable du rôle de l'administration centrale et déconcentrée de l'Etat face à une décentralisation malvenue et la confirmation de l'incapacité des communes à jouer le rôle de maître d'ouvrage pour une durée indéterminée. Les deux visaient à prouver que l'administration devait garder le contrôle de la mise en œuvre des fonds de coopération. Une autre attente implicite du bailleur de fonds était que l'étude devait livrer un document consensuel, ne générer aucune tension ni avec l'administration, ni avec les autres intervenants du avec ses fonds.

33 Autre difficulté, un autre niveau d'attention devait être porté sur des acteurs extérieurs au couple bailleur-administration de l'Etat, qui avaient quelque chose à gagner ou à perdre selon les informations qui seraient révélées et la manière dont elles seraient présentées. Ces institutions pouvant prendre ombrage des constats d'échec de leurs méthodologies qui seraient perçues que comme des attaques et des dénonciations, le risque était qu'elles invalident la démarche et fassent capoter un projet qui les dérangerait trop.

34 Cette reconstitution en vue de proposition implique une démarche d'enquête anthropologique parfois qualifiée de policière. La prise en considération des facteurs périphériques peut semer la confusion et noyer ou écraser les objectifs. La solution est alors de les traiter à part, comme données contextuelles. Il s'agit d'un exercice d'équilibre qui peut confirmer la légitimité de l'anthropologue et donc de son organisme d'appartenance ou les faire crucifier. Dans ce deuxième cas, l'anthropologue est in fine la seule victime de cette crucifixion, car l'intérêt de son employeur est alors de se désolidariser de lui.

35 Dans le cas présenté ici, ma stratégie de restitution a consisté à pister tout ce qui, soit sur la forme, soit sur le fonds, serait susceptible de choquer, provoquer des

réactions non constructives, être interprété comme arrogance intellectuelle ou comme offensant, tout ce qui entraînerait un frein ou un blocage au lieu du dialogue constructif que l'étude devait provoquer. Il faut cependant signaler qu'une fois l'obstacle du décryptage des non-dits franchi, le déni de réalité partiel auquel j'ai été contrainte, n'a pas manqué de caractériser le rapport, et les conséquences n'ont cessé de venir entraver la progression du projet et la prise en compte de mes observations par les décideurs. Mais du fait de la confiance qui m'était accordée, pas à pas, selon des stratégies opportunistes assez similaires à celles que décrit Lavigne Delville (2007), nombre d'aspects qualitatifs de la réalité locale et de son évolution ont pu être considérés et intégrés dans l'avancée du projet.

³⁶ Avec un outillage méthodologique de base, l'anthropologue est donc en mesure de conduire des investigations dans des champs problématiques superposés même si cela ne lui a pas été demandé, dès lors qu'il le retient nécessaire. Il n'y a pas d'obstacle méthodologique ou éthique, à faire l'ethnographie de l'institution, mais il y a des obstacles stratégiques à en rendre compte. La légitimité et les opportunités d'être écouté ne reposent pas sur la qualité du dévoilement mais sur la capacité de ne dévoiler que ce qui est utile au client et ne dérange pas. Mais il est clair qu'il ne peut pas se contenter de faire l'étude qui lui est demandée, ni simplement de réinterpréter la demande même en l'enrichissant d'un point de vue scientifique. Il est contraint à une double démarche : une étude en amont, démarche occulte qui lui permet de faire la vraie étude ensuite. Le premier questionnement est absent de la commande, mais s'il ne se le pose pas, il ne satisfera pas les attentes véritables de ses clients. La commande officielle doit être déclinée en fonction des différentes logiques qu'elle recèle : recherche de la réponse aux questions que les commanditaires croient se poser, ou qu'ils se sentent autorisés ou en devoir de poser, ou encore saisir l'occasion de faire investir par le consultant des points obscurs qui font écran à des aspects 'délicats' et préoccupants, ... Répondre aux attentes non formulées, sous peine de ne pas atteindre les objectifs que ses clients lui ont fixés sans l'écrire, implique, au moment de l'élaboration des hypothèses, de ne pas oublier de pister celles qui portent sur des données qui peuvent mettre en danger certains acteurs à identifier. L'anthropologue doit donc vérifier l'existence de ces acteurs influents et les éventuels risques qu'ils encourent à la révélation de certaines informations. Une classification invisible détermine les conséquences en fonction du pouvoir des acteurs. Ces répercussions sur les acteurs officiels du projet (commanditaire, bénéficiaires, intervenants, administration locale, ONG, B.E.), mais aussi sur d'autres acteurs qu'a priori rien n'implique dans l'étude (autres bailleurs de fonds, administration centrale, politiciens, ..) doivent être envisagées comme autant de contraintes et de facteurs dominants tant dans l'interprétation des données, que dans la forme du rapport et le contenu des recommandations. On peut envisager de rendre compte de ce qui va agir sur les acteurs officiels pour faire les propositions les plus constructives possibles. Mais il est beaucoup plus délicat de le faire pour les acteurs non apparents, sinon de manière extrêmement nuancée et uniquement sur des aspects qui valorisent leur image ou leur permettra d'obtenir des avantages de l'interprétation sans faire d'ombre au commanditaire.

³⁷ Or, l'anthropologue n'a pas le don de double vue. Il n'a pas reçu la formation nécessaire à ce jeu de pistes, ni aux exercices d'exploration décrits précédemment.

Rien ne permet d'assurer qu'il sera capable d'identifier à l'avance tous les acteurs extérieurs susceptibles de développer des enjeux sur l'étude. Il lui faut développer une attention constante, en se documentant largement avant de commencer l'étude puis pendant tout son déroulement et lors de l'interprétation des données. Il ne doit pas laisser échapper d'informations cruciales sur des acteurs et facteurs à considérer absolument. La classique démarche réflexive et d'itération doit être appliquée, mais sur un nombre de champs croisés beaucoup plus nombreux que ceux qui paraissent et feront l'objet de restitution. Pour cela, les informations de source scientifique ne suffisent pas car elles ne donnent pas accès à la connaissance sur les acteurs réels et leur itinéraire, et les enquêtes doivent être élaborées pour éclairer beaucoup plus que le sujet apparent de l'étude.

³⁸ Les courts délais fixés pour la réalisation d'une étude de ce type et la nécessité de recourir à une double démarche, font de l'appartenance de l'anthropologue d'intervention au milieu dans le cadre duquel se situe l'étude, un avantage considérable. Il possède des clés de lecture des comportements des acteurs. Sa connaissance de l'histoire et des futurs possibles lui permettent d'anticiper sur les perspectives. Son imprégnation critique du milieu, sa formation et ses outils d'anthropologue le mettent en partie à l'abri des risques liés à son appartenance. Ils lui permettent surtout de disposer d'une pré-analyse, d'un fond (histoire, contexte et acteurs agissant) significatif et explicatif pour la scène qu'il doit

³⁹ Comme dans l'exemple déjà présenté, l'anthropologue d'intervention n'a pas d'autre choix que de manipuler l'information, sans mentir ni inventer, mais par l'omission de certains arguments et la sélection de ceux qu'il va mettre en avant ou leur subtil agencement. A cette occasion, les qualités de nos collègues nationaux, appartenant à quadruple titre au système (société d'origine, administration nationale, projet international, scientifique), en font les véritables interprètes et médiateurs entre ce qu'on a à dire, ce qu'on peut dire, et comment le dire pour les différents futurs lecteurs, s'ils décident de jouer ce jeu.

Le choix limité de l'anthropologue dans les projets de développement : s'engager, s'impliquer pour ... remettre en question l'ordonnancement

⁴⁰ Dans le monde du développement, l'engagement et l'implication de l'anthropologue ne sont pas seulement les conditions nécessaires pour une anthropologie appliquée, ce sont les conditions nécessaires pour l'anthropologie de demain. Etonnamment, on trouve des anthropologues qui ont cédé à l'expertise scientifique et sont perçus de l'extérieur comme des experts mais qui se refusent à toute forme de recommandation. Il y a une ambiguïté certaine dans la position qui consiste à s'investir dans des études sur les projets pour les organismes de développement, et de refuser de tirer des conclusions utilisables par ces acteurs. Cette attente légitime (du point de vue des organismes demandeurs) est perçue par les chercheurs comme une ingérence intolérable et énoncée comme une volonté de sujétion. Pourtant, ne pas répondre aux attentes du client revient à utiliser les projets de développement et les demandes des organismes et leur argent pour investir des objets de développement au bénéfice des seuls intérêts de la recherche.

Cela anéantit les efforts des développeurs pour établir un dialogue avec les chercheurs. Aussi, malgré les qualités reconnues à ces travaux et leur haute visibilité, leurs commanditaires n'utilisent que peu et plus souvent pas du tout les produits de la recherche comme le confirme Olivier de Sardan. Même s'ils ne sont pas militants, tous ceux qui mettent le pied dans le développement s'engagent dans un ordre de choix, entre les valeurs qu'ils déterminent comme prépondérantes ou celles des groupes qu'ils vont décider de servir au premier chef (pour des raisons idéologiques, financières, politiques, historiques, ...). Or, en dehors des intentions des commanditaires, il n'y a pas de projet. Celui qui est en position d'agir sur les événements ne peut le faire qu'en toutes connaissances de cause. L'investissement est d'autant plus grand dès lors que l'on a compris que dans le monde du développement, les positions des uns et des autres tendent régulièrement à s'annuler. L'influence que les anthropologues d'intervention ont réussi à avoir sur les décideurs n'est pas à l'abri d'idéaux ou de valeurs dont ils sont porteurs, et en privilégiant les intérêts de certains groupes, ils discriminent d'autres voies et perspectives. D'autre part, malgré les efforts nécessaires pour faire passer des idées que l'on juge bonnes, celles-ci sont mises à mal ou gommées par les tensions et les priorités internationales.

41 La posture de l'anthropologue d'intervention ne peut pas être attentiste. Il doit sans relâche agir masqué, en franc-tireur, à côté de la commande, analyser la situation, les positionnements des acteurs influents, le contexte, saisir les opportunités de s'exprimer et le faire auprès de la personne la mieux placée ensuite pour répercuter les recommandations, insuffler des points de vue les mieux adaptés aux objectifs considérés comme les plus pertinents. L'anthropologue n'est pas tant invité à se pencher sur la capacité de ses interlocuteurs à remettre en question l'ordonnement des termes de l'intervention (Vidal, 2009 : 252), que contraint de le faire s'il ne veut pas soutenir inconditionnellement les intérêts du décideur. Il lui faut donc avoir pris parti, ce qui implique de s'engager. Le niveau de la prise de risque est en conséquence.

42 Avec l'évolution des modes de financements de la recherche, il faut désormais chercher les moyens pour conduire les recherches, et bientôt, financer la rémunération des anthropologues. Il s'agit de la survie de l'individu et de la profession. La relation de dépendance à la commande va se développer pour les chercheurs dans les mêmes termes que pour les intervenants dans les projets de développement. A partir de là, l'autonomie scientifique pourrait bien n'être plus qu'un leurre et les questions fondamentales vont se déplacer naturellement de la déontologie vers la méthodologie, et de la recherche pour l'interprétation à l'interprétation pour l'application. Les travaux récents sur le financement de la recherche font émerger une nouvelle figure, celle du « chercheur-entrepreneur » (Bellier, 2008) qui renvoie l'anthropologie à l'appréciation de son utilité et devant péen.

43 Les contraintes qui pèsent sur l'autonomie de l'anthropologue interfèrent dans sa production scientifique, en le rapprochant de la réalité du monde sur lequel il s'exprime. Pour que cette production soit utile, elle devra renoncer au maintien de l'anthropologue dans une neutralité illusoire. L'engagement et l'implication de l'anthropologue ne sont pas seulement les conditions nécessaires pour une

anthropologie appliquée, ce sont tout simplement les conditions nécessaires pour l'anthropologie de demain.

44 Mais pour avoir une place dans le développement, le rôle de l'anthropologue comme décrypteur, médiateur, interprète ne peut être joué que sur la base d'une grande maîtrise des situations et des dynamiques locales, des interactions entre les stratégies des différents acteurs en présence, ceux que l'on voit et les autres. Mais cela implique une prise de risque consciente et maîtrisée, donc les formations correspondantes pour affronter ce type de situations, en rupture avec les enseignements académiques et beaucoup plus ambitieuses que celles que divulguent les instruments d'ingénierie sociale. Il faut que des anthropologues soient capables de développer l'ensemble des étapes théoriques et méthodologiques nécessaires. C'est ce qui est attendu pour valoriser la profession dans le monde de développement.

Oser finalement faire l'anthropologie des commanditaires et des opérateurs

45 Les ouvrages actuels d'anthropologie des institutions internationales (Bellier, Garsten, Mosse, Wright) dans le cadre du réseau de l'EASA couvrent une partie du champ en l'observant de beaucoup trop haut, et l'ethnographie du commanditaire, administration, bailleur de fonds et de l'organisme d'intervention, continue à être la grande absente des publications. Ce déficit est dommageable à la construction de perspectives d'avenir pour l'anthropologue d'intervention et pour son influence dans le dispositif de développement. Il apparaît en effet clairement que le poids des agences domine et souvent écrase tout ce qu'on observe, alors que le chercheur en anthropologie a tendance à décrire les processus comme s'il n'en était rien. Cependant, on ne peut pas envisager de perspectives d'avenir pour l'anthropologie dans le développement si l'ethnographie des commanditaires continue à être évitée ou si elle ne consiste qu'en de grands principes anonymes. Un groupe d'APADiens encore protégés par des institutions universitaires pourrait imaginer se faire une spécialité d'écrire sur ce qui bouscule, dans des projets en cours, et à partir de données empiriques, en faisant l'ethnographie des institutions de développement dans des projets en cours, en dévoilant les mécanismes auxquels participent les institutions mais qui vont à l'encontre de leurs intentions affirmées et des idéaux qu'elles prétendent soutenir. Nous avons tous à y gagner, les chercheurs des données de première main de qualité anthropologique sur des espaces auxquels ils ne peuvent pas accéder, les anthropologues d'intervention une reconnaissance qui leur fait souvent défaut.

BIBLIOGRAPHIE

- Abélès M., 1995. « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, 995, tome 35, n°135, La formule canonique des mythes : 65-85.
- Albert B., 1995. « Anthropologie appliquée ou « anthropologie impliquée » ? in Baré J-F. (Ed.), *Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris-Karthala : 87-118.
- Atlani-Duault L. & Vidal L. (dir.), 2009. *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*. Paris : Armand Colin.
- Baré J.-F. 1987. « Pour une anthropologie du développement économique », *Etudes rurales*, n° 105-106, Paris : 267-298.
- Bellier I., 2008. « L'anthropologie dans l'Espace européen de la recherche. Un monde à construire » *Ethnologie française* 2008/4 (Vol. 38).
- Bierschenk Th., 2008. « Anthropologie et développement. Historiciser et localiser les approches », Working Paper n°87b, Département d'Anthropologie et d'Etudes africaines, Université de Mains.
- Bonhomme J., 2007. « Anthropologues embarqués », revue en ligne 'la vie des idées.fr', <http://www.laviedesidees.fr/Anthropologues-embarques.html#nb4>, 04/12/2007.
- Cernea, M. [ère éd. 1985, 2ème éd. 1991] *Putting People First: Sociological Variables in Rural Development*. World Bank.
- . 1996, *Resettlement and Development*, vol. I, World Bank Publications, London : Oxford University Press.
- . 1998, *Resettlement and Development*, II, World Bank Publications, London : Oxford University Press.
- Copans, J., 1974. *Critiques et politiques de l'anthropologie*, Paris, Maspéro.
- . 2006. *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin, « Sociologie ».
- Dozon, F., 1991. « Le dilemme connaissance/action », *Bulletin de l'APAD* n°1.
- Fassin, D., 2007. « L'engagement de l'anthropologue – usages de l'anthropologie », Comptes rendus des Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France, Paris, 12-15 décembre 2007 : pp4. <http://assisesethno.org/spip.php.article> 49
- Lavigne Delville, Ph., 2007. « À la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement », in Bierschenk Th., Blundo G., Jaffré Y., Tidjani Alou M. (eds), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Leiden/Paris, APAD/Karthala : 127-150.
- Le Meur, P.-Y. et Lavigne Delville Ph., 2009. « Le développement rural et la gouvernance des ressources » in Atlani-Duault L. et Vidal L., *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*. Coll. Sociétales, Paris : Armand Colin : 73-96.
- Le Meur, P.-Y., 2007, « Anthropologie et développement : une relation à plaisanterie ? ». In : Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & M. Tidjani Alou (eds.) *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala : 151-174

Lévi-Strauss, 1958, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon : 415-418.

Mathieu, M., 2002. « Donnant-donnant. Les stratégies d'acteurs villageois face aux conditionnalités des projets de développement au Mali », Thèse de doctorat en ethnologie et anthropologie sociale, dir. J.-P. Olivier de Sardan, EHESS Marseille. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00421389/fr/>

—. « Une république autonome. La corruption dans un programme de coopération au développement au Sénégal », in Olivier de Sardan J.-P. et Blundo G. (eds), *Etat et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, APAD-Khartala : 285-317.

Mosse, D., Farrington J. et Rew A., (eds), 1998. « An evolutionary Approach to Organisational Learning: An Experiment by an NGO in Bangladesh », *Impact Assessment and Project Appraisal*, Vol. 16, n° 3: 243-250.

Mosse, D., 2001. *Development as process. Concepts and methods for working with complexity*, New Delhi : ODI-India Research Press.

Olivier de Sardan J.-P., 1991. « L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ? », *Bulletin de l'APAD*, n°1.

—. 2004. « Le chaînon manquant », *Courrier de la Planète* n°74 : 36-40.

—. 2009. « Les conditions de l'anthropologie de la santé aujourd'hui », *Bulletin AMADES*, Dossier n° 17, Toulouse.

Ouattara, F., 2004. « Une étrange familiarité. Les exigences de l'anthropologie 'chez soi' », *Cahiers d'études africaines* n°175 : 635-657.

Vidal, L., 2009. « L'anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Entre exigences méthodologiques, ambition épistémologiques et souci d'éthique », in Atlani-Duault L. et Vidal L. (eds), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Armand Colin, 2009 : 229 :252

Sahlins, M., « Anthropologists in Iraq », Open letter to the *New York Times*, 11 Oct. 2007.

Tidjani Alou, M., fév. 2008. « Savoir scientifique, enjeux sociaux et action publique », in *Famille et droits de l'homme en Afrique de l'ouest francophone, Actes du forum universitaire régional*, Université de Ouagadougou, 25-28 février 2008 : 74-91.

Weber, M., 1978, *Essais d'anthropologie politique*, Paris, Gallimard.

NOTES

1. Dans l'ouvrage collectif récent d'Atlani-Duault & Vidal (2009) dont le thème transversal se prêtait particulièrement bien à cette tentative, on aurait souhaité trouver un article anthropologique sur les institutions de l'aide puisqu'il y est question de comparer discours et action, et que ces acteurs font partie intégrante et influencent au premier chef le dispositif dont il est question.

2. Relativement au milieu dans lequel j'interviens et à l'interprétation qu'en font mes partenaires.

3. La notion d'utilité pour ces acteurs et dans ce contexte précis sera définie plus loin.

4. Le cursus de formation au master « Anthropologie et Métiers du Développement Durable » à la MMSH Aix en Provence réunit des formations qui visent à produire une nouvelle race

d'anthropologues que l'on peut situer entre « l'anthropologue d'intervention » et « le marginal sécant » (J. Bouju, E. Faugère, M. Mathieu, Ph. Lavigne Delville, P-Y. Le Meur).

5. Surtout français, les britanniques ayant une approche différente depuis la période coloniale.
6. Outils méthodologiques : enquêtes participatives, instruments d'animation du dialogue, outils de suivi-évaluation.
7. Anthropologues et socio-économistes de la Banque Mondiale.
8. Un autre article est en préparation sur la comparaison entre ces deux démarches sur le terrain.
9. Le « Human Terrain System » depuis 2007 a créé des emplois d'anthropologues envoyés en Irak et en Afghanistan. Dans le discours, des intentions particulièrement humaines et morales président aux offres d'emploi « la connaissance des populations (devant permettre) aux militaires de planifier et accomplir leur mission plus efficacement et recourir moins souvent à la force..... pièce essentielle des opérations de 'pacification' »
10. Inspiré des arguments de G. Balandier, 1971 : 206. « Réflexions sur une anthropologie de la modernité », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 51, juillet-décembre 1971 : 197-211. Paris : Les Presses Universitaires de France

RÉSUMÉS

C'est du point de vue d'un anthropologue de projet de développement qu'est analysée la place que ce monde, régi par la notion d'utilité, octroie à cette profession et la fait vivre. Dans les rôles d'in- and out-sider, de marginal sécant, de chaînon manquant, son engagement diverge de celui du chercheur à l'abri dans son laboratoire même lorsqu'il fait de « l'expertise ». L'anthropologue de projet est l'auxiliaire des disciplines « dures » qui portent le financement. Il doit répondre aux attentes explicites et implicites de ses clients. Son rôle de « clarificateur » là où il n'est pas attendu, implique une capacité de lecture de nombreux niveaux et situations et la mesure d'enjeux multiples qu'il doit maîtriser même s'il ne lui est pas permis de les restituer. Il doit s'engager, en faveur d'un groupe, d'une cause ou d'un(e) autre. Ce faisant, pour être utile, l'anthropologie doit renoncer à l'illusion de l'indépendance et de la neutralité.

The place of the anthropological profession in the world of development, guided by notions of utility, is here analyzed from the viewpoint of a development project anthropologist. In the roles of in- and outsider, the engagement of the development project anthropologist differs from that of the researcher, even when the latter is hired as a development consultant. The development project anthropologist is the "auxiliary" of the "hard" disciplines that bring the funding. S/he has to respond to explicit and implicit expectations of his/her clients. His/her role as "clarifyer" implies a capacity to read numerous levels and situations, and measure the multiple stakes that s/he has to master even if he/she is not allowed to account for them. S/he must committ herself to support a group or a cause. Hence, to be useful anthropology must renounce of the illusion of independence and of neutrality.